

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Norme NF X 46-020 V .2017

17 RUE A ROUSSEL

77510 REBAIS



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	17 RUE A ROUSSEL 77510 REBAIS
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	54LAI0201	Laboratoire d'Analyses :	EUROFINS
Repérage réalisé le :	15/07/2019	Adresse laboratoire :	1294 rue Achille Pères - Bâtiment B1 - 59640 Dunkerque
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-1935
Par :	Mickaël JULIEN	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	CPDI 4129	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	01/01/2017	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur	I.CERT Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT-GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2019

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 25/07/2019

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : DE TINGUY Emmanuel

Nom du diagnostiqueur : Mickaël JULIEN



## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	7
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	7
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	8
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	11
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	14
ATTESTATION(S).....	17
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	18

## D\ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
Séjour	Rez de chaussée	Revêtement souple	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	Sol	54LAI0201P001	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante Detecte
Séjour	Rez de chaussée	Revêtement souple	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (granulaire) (beige)	Sol	54LAI0201P001	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante Detecte
Cuisine	Rez de chaussée	Revêtement souple	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	Sol	54LAI0201P002	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante Detecte
Cuisine	Rez de chaussée	Revêtement souple	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	Sol	54LAI0201P002	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante Detecte

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

### Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

### Liste des éléments non inspectés et justification

Rapport N° : 54LAI0201 15/07/2019

Version : 25/07/2019

4/20

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N° 1		
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 ANT. PAYS DE LA BRIE 29 SQUARE MONTMIRAIL 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE Tél : 01 64 14 11 11 Siret: 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> 2019 16084  EXPERT HABITAT INGENIERIE  33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY  Téléphone 0321734144		
<b>Réf. fournisseur</b> F / 5149 <b>Marché n°</b> 2017 4475 1 <b>Provenance</b> PAYS DE LA BRIE <b>Objet</b> DIVERS	<b>SERVICE</b> SCE PAYS DE LA BRIE <b>ÉMETTEUR</b> TOUBAGHI DRISS			
<b>LOCALISATION</b> Programme 54 REBAIS - LE CHAMP GIBLOIS Tranche 1      Ensemble D000 Escalier AI      Étage 02 Logement 1 Module 54LAI0201 Retrait des clés CHEZ LE GARDIEN	<b>ADRESSE</b> 17 RUE A. ROUSSEL 77510 REBAIS			
<b>DELAI D'EXECUTION</b> 7 JOURS <b>PÉRIODE DU</b> 09-07-2019 <b>AU</b> 15-07-2019				
<b>ARTICLE</b> <b>DÉSIGNATION</b> <b>QUANTITÉ</b> <b>PRIX UNITAIRE H.T.</b> <b>TOTAL H.T.</b>				
AMI46	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX	1,00	5,00	5,00
AMI73	D'ENTRETIEN OU REPARATIONS - ENTRE 11 ET ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS	2,00	48,00	96,00
<b>TOTAL H.T.</b>				101,00
<b>H.T. ACTUALISE</b>				
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>RABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				
<b>T.V.A.</b> 20,00 %				20,20
<b>TOTAL T.T.C.</b>				121,20
09-07-2019 REPERAGE ET ANALYSE SOLS SEJ-CUI TEL GARDIEN M.BERTIN 06.86.40.91.49				
<b>AFFECTATION BUDGETAIRE</b> CODE BUDGET RUBRIQUE INSTANCES		<b>CODES STRUCTURE ET SCHEMA</b> TECHN. LIBELLE DU POSTE BUDGETAIRE		<b>MONTANT T.T.C.</b>
1 HONAMIA	A780 AEST EST	HONORAIRES DIAG AMIANTE		121,20
<b>AFFECTATION ANALYTIQUE</b> CODE BUDGET		<b>RÉFÉRENCES PATRIMOINE</b>	<b>RÉFÉRENCES OCCUPANT</b>	<b>MONTANT T.T.C.</b>
1 HONAMIA	54 1	D000 AI 54LAI0201	L 9921403	121,20
Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2019 16084				
ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE				

**ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:**

Plinthes carrelage/,Sol sous meuble d'evier/

Rapport N° : 54LAI0201 15/07/2019

Version : 25/07/2019

6/20

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée	RC		OUI	CONCERNEE
Salle de bains	RC		OUI	CONCERNEE
Gaine technique	RC		OUI	CONCERNEE
Cuisine	RC		OUI	CONCERNEE
Séjour	RC		OUI	CONCERNEE
Débarras	RC		OUI	CONCERNEE
WC	RC		OUI	CONCERNEE
Gaine technique	RC		OUI	CONCERNEE
Chambre	RC		OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée	RC					Sol souple	Enduit			
Salle de bains	RC					Sol souple	Enduit			
Gaine technique	RC									
Cuisine	RC					Sol souple	Enduit			
Séjour	RC					Sol souple	Enduit			
Débarras	RC					Sol souple	Enduit			
WC	RC					Sol souple	Enduit			
Gaine technique	RC									
Chambre	RC					Sol souple	Enduit			

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
Séjour	Rez de chaussée	Revêtement souple	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	54LAI0201P001	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante Detecte

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
Séjour	Rez de chaussée	Revêtement souple	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (granulaire) (beige)	54LAI0201P001	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante Detecte
Cuisine	Rez de chaussée	Revêtement souple	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	54LAI0201P002	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante Detecte
Cuisine	Rez de chaussée	Revêtement souple	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	54LAI0201P002	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante Detecte

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Séjour	Rez de chaussée	Revêtement souple	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau de type peinture (beige)	54LAI0201P001	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante Non Detecte	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	Rez de chaussée	Revêtement souple	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) ; matériau de type colle (jaune)	54LAI0201P002	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante Non Detecte	RESULTAT ANALYSE

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage



## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 54LAI0201P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	54LAI0201 15/07/2019	Séjour (Rez de chaussée)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	15/07/2019	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		AmianteDetecte	

### EMPLACEMENT



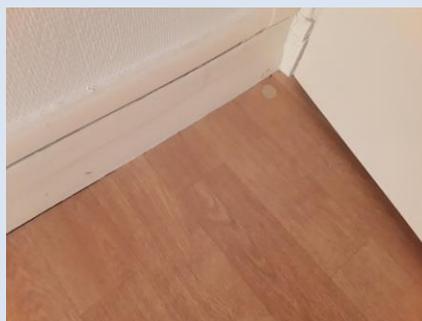
PRELEVEMENT : 54LAI0201P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	54LAI0201 15/07/2019	Séjour (Rez de chaussée)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau de type peinture (beige)	15/07/2019	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		AmianteNonDetecte	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 54LAI0201P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	54LAI0201 15/07/2019	Séjour (Rez de chaussée)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (granulaire) (beige)	15/07/2019	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		AmianteDetecte	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 54LAI0201P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	54LAI0201 15/07/2019	Cuisine (Rez de chaussée)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	15/07/2019	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		AmianteDetecte	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 54LAI0201P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	54LAI0201 15/07/2019	Cuisine (Rez de chaussée)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) ; matériau de type colle (jaune)	15/07/2019	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		AmianteNonDetecte	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 54LAI0201P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	54LAI0201 15/07/2019	Cuisine (Rez de chaussée)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	15/07/2019	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		AmianteDetecte	

EMPLACEMENT



## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
**Monsieur Mickael JULIEN**  
33 Bis Boulevard Gambetta - 3ème Etage  
78300 POISSY

**Numéro de dossier : 19NM037291**  
**Référence de dossier : 01920190700230831 54LAI0201--01 - 17 RUE A ROUSSEL**  
**77510 REBAIS**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 19NM037291-001 - Référence *54LAI0201P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Sol Revêtement souple*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 19NM037291-002 - Référence *54LAI0201P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Sol Revêtement souple*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Cebat SAS

**Eurofins Cebat SAS**  
Bâtiment B1  
F-59640 Dunkerque  
Tél: +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/hdb](http://www.eurofins.fr/hdb)  
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

**EUROFINS CEBAT SAS**

**Analyse**  
Bâtiment B1, 1294 - Rue Achille Peres  
ZI de Petite Synthe  
59640 DUNKERQUE

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-065923-01      Version du : 24/07/2019 18:55      Page 1/2  
Dossier N° : 19EK076125      Date de réception : 19/07/2019  
Référence dossier : 19NM037291 - 01920190700230831 54LAI0201-01 - 17 RUE A ROUSSEL 77510 REBAIS

N° éch. - N° couche	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001-1 (1)	19NM037291-001 - 54LAI0201P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Sol Revêtement souple	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau de type peinture (beige)(i)	<b>MET</b>	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
001-2 (1)	19NM037291-001 - 54LAI0201P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Sol Revêtement souple	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	<b>MET</b>	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
001-3 (1)	19NM037291-001 - 54LAI0201P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Sol Revêtement souple	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (granulaire) (beige)	<b>MOLP</b>	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
002-1 (1)	19NM037291-002 - 54LAI0201P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Sol Revêtement souple	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) ; matériau de type colle (jaune)	<b>MET</b>	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002-2 (1)	19NM037291-002 - 54LAI0201P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Sol Revêtement souple	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	<b>MET</b>	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
002-3 (1)	19NM037291-002 - 54LAI0201P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Sol Revêtement souple	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MOLP</b>	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
Rua Monte de Além, 62  
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-065923-01

Version du : 24/07/2019 18:55

Page 2/2

Dossier N° : 19EK076125

Date de réception : 19/07/2019

Référence dossier : 19NM037291 - 01920190700230831 54LAI0201-01 - 17 RUE A ROUSSEL 77510 REBAIS

**Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :**

MOLP : Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

MET : Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou par attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996, MO/HBA/MAT/S2-06 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

**Observation(s) échantillon(s)**

- (1) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau de type colle bitumineux (noir). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, il n'est donc pas possible de conclure de manière définitive à la présence ou à l'absence d'amiante dans ces autres matériaux.

**Observation(s) couche(s)**

- (i) La totalité des composants décrits a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Validé et approuvé par :



Rui Gomes  
Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
Rua Monte de Além, 62  
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



ATTESTATION(S)



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

**EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE**  
**21 ROUTE D ALBERT**  
**62450 AVESNES LES BAPAUME**

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.  
 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

<p>ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE                  DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE                  DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES                  CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )                  CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )                  REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION                  REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES                  DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU                  CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP)                  DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES ( DRIPP )                  RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION                  ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES                  ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRILLETTES, LYCTUS )                  INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE ( LOI ALLUR )                  MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN                  CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.                  ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ                  ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES ( ENRNMT )                  DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.</p>	<p>ETAT DES LIEUX LOCATIFS                  DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE                  CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION                  DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES                  THERMOGRAPHIE INFRAROUGE                  DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.                  DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE                  DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION                  DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL                  DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG ) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.                  DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES                  EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION )                  ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION                  CENTRE DE FORMATION                  MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE                  DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR                  VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES</p>
---	--

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.  
 A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018  
 Pour la compagnie



CERTIFICAT DE COMPETENCES



## Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI 4129    Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur JULIEN Mckael**

Est certifié(a) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics Immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 01/01/2017 - Date d'expiration : 24/10/2021
<b>DPE individuel</b>	<b>Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel</b> Date d'effet : 07/12/2016 - Date d'expiration : 06/12/2021
<b>Electricité</b>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 17/02/2017 - Date d'expiration : 16/02/2022
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 23/12/2016 - Date d'expiration : 22/12/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.



\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste C et des matériaux et produits de la liste D de composition des matériaux et produits de la liste B dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

Missions de repérage des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste C et des matériaux et produits de la liste D de composition des matériaux et produits de la liste A, dans des immeubles de hauteur inférieure ou égale à 20 mètres ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les missions courtes à l'issue des travaux de travaux de construction.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage de l'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des personnes ou des enfants, après travaux en peinture de plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de la liste B, et d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de la liste C. Les missions courtes à l'issue des travaux de travaux de construction.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de constat de l'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des personnes ou des enfants, après travaux en peinture de plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de la liste B, et d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de la liste C. Les missions courtes à l'issue des travaux de travaux de construction.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de constat de l'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des personnes ou des enfants, après travaux en peinture de plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de la liste B, et d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de la liste C. Les missions courtes à l'issue des travaux de travaux de construction.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de constat de l'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des personnes ou des enfants, après travaux en peinture de plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de la liste B, et d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de la liste C. Les missions courtes à l'issue des travaux de travaux de construction.



**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnostic Immobilier  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

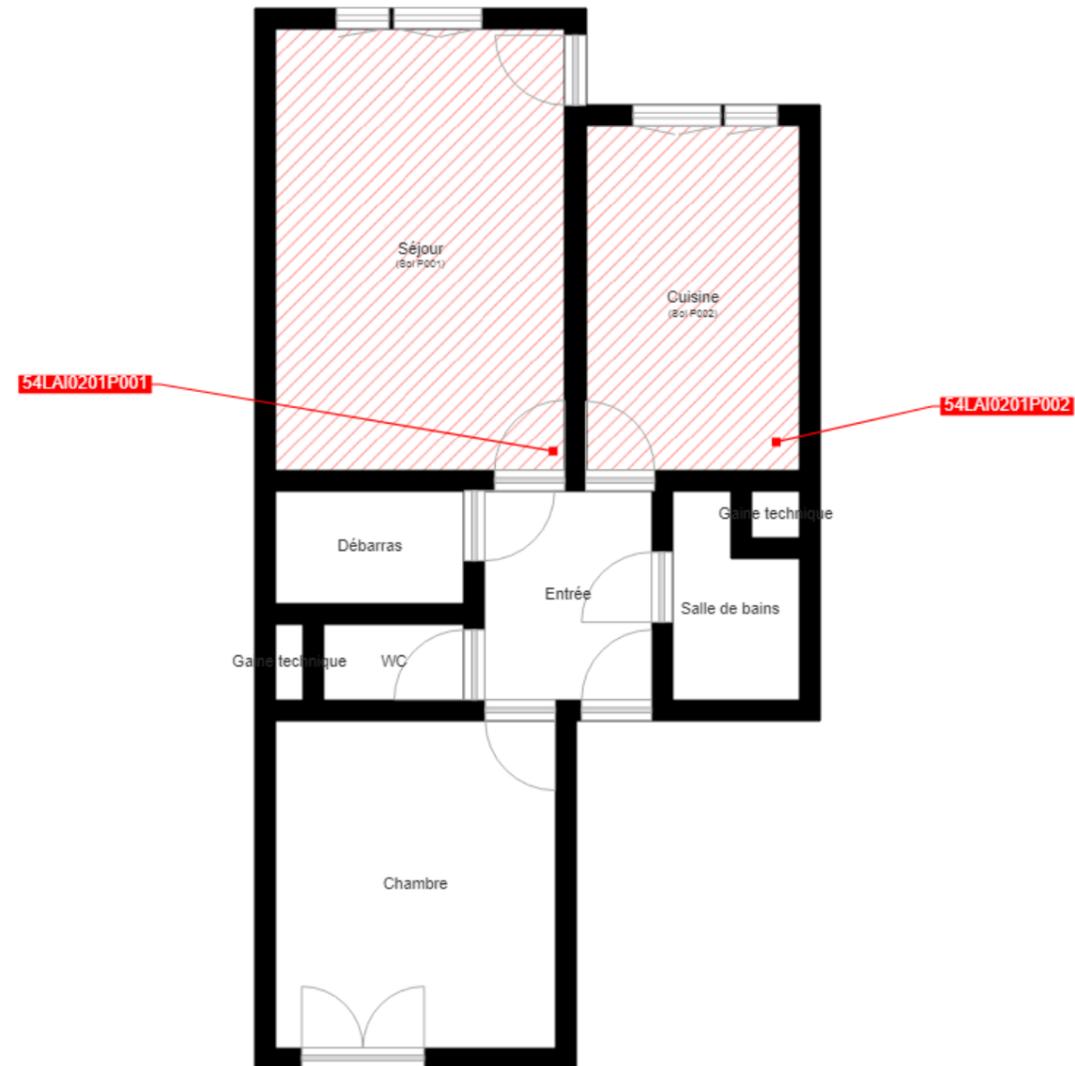
Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



COFRAC  
ACCREDITATION  
N° 4402  
LABORATOIRES  
DE REPERAGE  
IMMOBILIER

CPE DI DR 11 rev12

<b>PLANCHE DE REPÉRAGE</b>	Zone : Rez de chaussée	Vue de dessus
Auteur : JULIEN Mickaël	Bien : 54LAI0201 - 17 RUE A ROUSSEL 77510 REBAIS	Chaque support/équipement identifié a fait l'objet d'un sondage par le technicien



Cloisons Plaques de plâtre
Murs Bois
Murs Brique
Murs périphériques / Plaques de plâtre
Murs carreaux de plâtre
Murs Béton / Enduit
Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
Torchis
Murs Amiantés
Murs Brique / Enduit
Murs Brique plâtrière
Murs Pierre

- Murs amiantés**
- Prélèvements de sol amianté
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafond amiantés
- Prélèvements de plafond non amiantés
- Prélèvements de mur amiantés
- Prélèvements de mur non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés
- /// Sols amiantés
- /// Plafonds amiantés
- ⊗ Sols et plafonds amiantés
- ⊕ Conduits amiantés
- ⊕ Conduits non amiantés